

La Belgique est le second pays le plus gay friendly selon ILGA-Europe qui met en lumière la situation actuelle en termes de droits et de législations pour les personnes LGBTQI+ en Europe .

Pour autant, nous commençons à être à la traine. Le droit belge ne condamne pas les thérapies de conversion.

Concrètement, la thérapie de conversion est « une expression générique désignant des pratiques de nature très diverse, qui se fondent toutes sur la croyance selon laquelle l'orientation sexuelle et l'identité de genre d'une personne peuvent et devraient être changées. Ces pratiques visent à transformer (ou le prétendent) une personne gay, lesbienne ou bisexuelle en une personne hétérosexuelle » .

Selon le rapport des Nations Unies, il existe « trois approches : approche psychothérapeutique (utilisation des électrochocs ou des substances provoquant la nausée ou la paralysie), médicale (administration de médicaments ou d'hormones ou des traitements aux stéroïdes, approche confessionnelle (suivre les préceptes d'un conseiller spirituel) » .

Il y a peu (janvier 2022), la France a interdit les « thérapies de conversion ». Elle n'est pas la seule en Europe. Ainsi, l'Allemagne et l'Espagne ainsi que Malte ont déjà interdit depuis plusieurs années les thérapies de conversion.

D'ailleurs, le Parlement européen a adopté en 2018 une motion dans laquelle il « se félicitait des initiatives interdisant les thérapies de conversion pour les personnes LGBTI et la pathologisation des identités transsexuelles et priait instamment tous les États membres d'adopter des mesures similaires qui respectent et défendent le droit à l'identité de genre et l'expression de genre ».

Les Jeunes MR demandent :

D'interdire les thérapies de conversion.





En tant que jeunesse politique ayant à cœur de militer pour les droits des LGBTQ+, nous souhaitons une société fondée sur la tolérance et la non-discrimination ; Notre pays est une « zone de liberté » pour la communauté LGBTQI+ qui doit respecter les droits des personnes LGBTQI+ ;

Le Gouvernement belge doit condamner par un signal fort la thérapie de conversion. Nous demandons à ce qu'une loi puisse être adoptée afin que les thérapies de conversion puissent être punissables par la loi à l'instar de la France.